



LA VÉRITÉ SUR L'AFFAIRE GALILÉE (1564-1642)

Il y a quatre cent ans, le 29 mars 1611, Galilée est invité par le cardinal Maffeo Barberini (futur Urbain VIII) à présenter ses découvertes au Collège pontifical de Rome et à la jeune Académie des Lynx qui lui réserve un accueil enthousiaste. Le 24 avril 1611, le Collège romain confirme au cardinal Bellarmin que les observations de Galilée sont exactes... mais se garde bien de confirmer ou d'infirmer les conclusions qu'il en a tirées. L'Église n'a pas été obscurantiste en cette affaire Galilée qui restera sans doute toujours un exemple typique de désinformation.

Il y a trois ans, en octobre 2007, paraissait un livre aux éditions François-Xavier de Guibert, ayant pour titre *La vérité sur l'affaire Galilée*. Son auteur, Aimé Richardt est un historien qui connaît très bien le XVII^e siècle et qui a reçu d'ailleurs, pour son *Fénelon*, le Grand Prix d'Histoire de l'Académie française, il y a quelque seize ans.

Pourquoi revenir maintenant sur cette affaire ? D'abord parce qu'elle est l'exemple typique de la désinformation exercée à l'égard de l'Église catholique, qui serait irrémédiablement obscurantiste (dans le même registre la foi serait incompatible avec la science), ensuite parce que le géocentrisme défendu par la « commu-

nauté scientifique » de l'époque n'est pas sans rappeler le carbocentrisme¹ défendu par celle de la nôtre.

Aimé Richardt, en bon historien, restitue d'abord le contexte de l'affaire et le contexte n'est pas seulement l'époque à laquelle Galilée a vécu. Car pour comprendre le conflit qui va opposer Galilée à l'Église il a com-

(1) Le carbocentrisme est la théorie selon laquelle le « réchauffement climatique » serait dû à l'augmentation de la teneur de CO² dans l'atmosphère, augmentation qui serait imputable à l'activité humaine. Ce néologisme est notamment employé par le mathématicien Benoît Rittaud, dans son livre *Le Mythe Climatique*, paru en 2010 aux éditions du Seuil.

L'intérêt porté par l'Eglise catholique à l'astronomie

En 1543 Copernic dédie au pape Paul III son livre *De revolutionibus* : « Il est important de noter qu'en ce milieu du XVI^e siècle, un astronome ne craint pas d'envoyer au pape un livre contenant des hypothèses remettant en cause la théorie du géocentrisme, de lui dédier ce livre, puis de lui expliquer dans une lettre personnelle la manière dont il est arrivé à émettre ces hypothèses. Ceci démontre bien l'intérêt porté par l'Eglise catholique, à son plus haut niveau, à l'astronomie et apporte un démenti complet à toute idée de chasse aux sorcières. »

AIMÉ RICHARDT

(*La vérité sur l'affaire Galilée*, p. 80)



Galilée fait observer à deux cardinaux ses découvertes au télescope

pris qu'il fallait d'abord faire un peu d'histoire sur l'astronomie depuis ses origines.

Le géocentrisme et l'héliocentrisme avant et à l'époque de Galilée

Aimé Richardt remonte ainsi à l'Egypte. Puis il nous expose la théorie d'Aristote en la matière, ensuite celle de Ptolémée, tous deux convaincus du géocentrisme – la Terre est immobile et le Soleil se meut. Les tenants de l'autre théorie, celle de l'héliocentrisme – la Terre se meut et le Soleil est immobile – ne sont pas légion. Avant Copernic, seul Aristarque avait vraiment émis cette hypothèse.

Quand Copernic montrera que cette hypothèse permet de « sauver les apparences », c'est-à-dire de mieux expliquer les mouvements des astres les uns par rapport aux autres, il sera vilipendé par Luther et Calvin, tandis que l'Eglise catholique, avec prudence, adoptera une position de réserve. Les papes Clément VII et Paul III l'accueilleront même avec bienveillance et la trouveront digne d'intérêt.

Aimé Richardt rappelle opportunément aussi que l'Eglise catholique, avant le temps de Galilée, lors du Concile de Trente, vient tout juste de resserrer les boulons après les remous provoqués en son sein par la Réforme. La signification de l'Écriture, quand

elle est obscure, ne peut être donnée que par l'Eglise, conclut le Concile. Elle devient alors vérité catholique que le fidèle catholique doit admettre sous peine d'hérésie.

C'est dans ce contexte, suprématie du géocentrisme et rôle exclusif de l'Eglise en matière d'interprétation des Ecritures, que se situe l'affaire Galilée. A la lecture de Copernic et des observations qu'il fait avec son télescope, Galilée va en effet être convaincu du bien-fondé de l'héliocentrisme. Et il aura raison... sans être capable de le prouver.

Au lieu de présenter cette théorie comme une hypothèse, puisqu'il est incapable d'en apporter la moindre preuve – sinon celle de sa théorie des marées, qui est malheureusement fautive – Galilée va la considérer comme vraie et indiscutable. Au lieu de rester dans son domaine scientifique, il va dire à l'Eglise comment Elle doit interpréter l'Ecriture et lui demander de ne pas s'en tenir au sens littéral.

Aimé Richardt raconte comment, par son comportement orgueilleux – il sait, lui, interpréter les Ecritures et l'Eglise n'en est pas capable – et par la publication de livres truffés d'affirmations péremptoires, Galilée va se mettre à dos l'Eglise à juste titre et, au final, son chef le pape Urbain VIII, naguère son ami.

Galilée voulut être un bon savant astronome et un bon catholique

Galilée commence à interpréter les Ecritures dans une lettre au P. Castelli datée du 21 décembre 1613 : « *Galilée voulait montrer qu'il pouvait être un savant astronome et un bon catholique. Il lui fallait pour cela démontrer que tant la doctrine copernicienne que les passages bibliques qui se rapportaient au mouvement du Soleil, de la Terre et des planètes étaient vrais tous les deux [...]. [Il] suggéra de reconnaître l'existence de deux langages, totalement différents l'un de l'autre : un langage ordinaire avec toutes ses imprécisions et ses inconsistances, et un langage scientifique rigoureux et exact.* »

AIMÉ RICHARDT

(La vérité sur l'affaire Galilée, p. 131)

Monitions et condamnation

Après avoir reçu un avertissement en 1616 et s'être engagé à ne plus « soutenir, enseigner, défendre » – sans preuve – l'héliocentrisme, Galilée va récidiver. Il n'écouterait pas les recommandations d'Urbain VIII lui enjoignant de rester sur le terrain purement scientifique et de ne pas s'aventurer sur celui de la théologie.

Dans son *Dialogue*, paru en 1632, avec imprimatur, obtenu en taisant l'injonction de 1616, il persistera

Galilée et le pape Urbain VIII

En 1624, le pape Urbain VIII reçoit six fois Galilée : « *Quels furent les propos échangés au cours de ces six audiences ? On sait qu'ils portèrent naturellement sur le mouvement de la Terre et que le pape recommanda à Galilée de rester sur le terrain scientifique et lui montra les risques qu'il y aurait d'en sortir. Il semble que Galilée ait essayé de convertir Urbain VIII à sa théorie de la preuve de ce mouvement par le flux et le reflux des marées, mais sans succès, car le pape s'en tenait, avec raison, à l'explication de Kepler qui attribuait ce phénomène à l'attraction de la Lune.* »

AIMÉ RICHARDT

(*La vérité sur l'affaire Galilée*, p. 167)

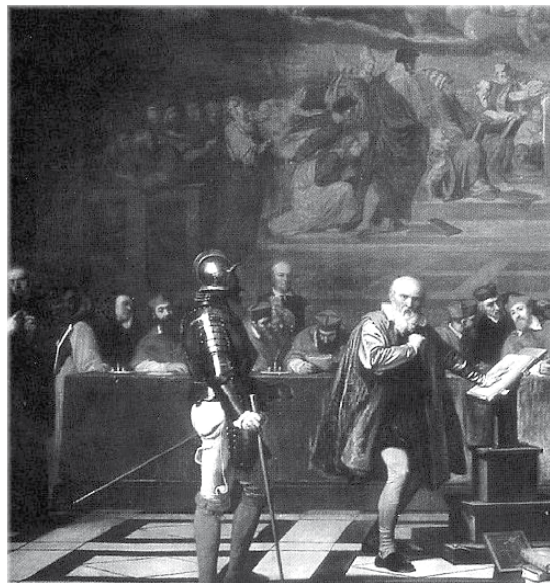
à faire prévaloir le témoignage des sens sur l'affirmation doctrinale et, maladresse fatale, il tournera en ridicule, à tort, certaines des positions scientifiques du pape Urbain VIII, particulièrement celle relative aux marées, qui s'avérera juste, puisque le pape, au contraire de Galilée, y voit déjà l'influence de la lune.

En 1633, poursuivi devant le tribunal de l'Inquisition, lors du premier interrogatoire, Galilée mentira en prétendant que son *Dialogue* n'est pas une défense de l'héliocentrisme. Mensonge qui ne sera pas retenu

contre lui mais qui aurait pu lui valoir de sacrées sanctions de la part de ce tribunal qui n'était pas du genre à plaisanter avec le huitième commandement de Dieu.

Aussi Galilée sera-t-il condamné le 22 juin 1633 pour ne pas avoir respecté son engagement de 1616, pour avoir réussi à faire imprimer son livre en mentant par omission sur cet engagement, pour « s'être rendu "véhémentement suspect d'hérésie" en ayant soutenu la fausse doctrine du mouvement de la Terre et de l'immobilité du Soleil ». Le même jour, traitement de faveur, il abjurera à huis clos au Couvent de la Minerve, alors que les abjurations étaient habituellement publiques.

Tant avant que pendant, et après, le procès, Galilée bénéficiera de traitements de faveur quand on connaît les traitements rigoureux que pouvait



infliger l'Inquisition à l'époque. Pour raison de santé, du temps lui sera accordé avant de comparaître à Rome. Il ne connaîtra pas les geôles du château Saint-Ange et pourra résider pendant le procès à l'ambassade toscane et se promener librement dans les jardins de la Villa Médicis.

Condamné à la prison formelle pour un temps indéterminé il ne sera jamais incarcéré, il sera d'abord assigné à résidence à l'ambassade toscane, puis chez son ami, l'archevêque de Sienne, enfin, en décembre 1633, dans sa villa d'Arcetri, proche de Florence, où il recevra de nombreuses visites, et où il s'éteindra paisiblement le 8 janvier 1642.

Pour connaître tous les détails de l'affaire Galilée il convient bien entendu de lire le livre d'Aimé Richardt, où tous les éléments du dossier sont rassemblés, de même que s'y trou-

Une condamnation faillible

« Pour qu'on puisse la déclarer incompatible avec l'infailibilité du Pontife Romain définie solennellement au concile du Vatican, la condamnation de Galilée devrait se présenter comme un acte du pouvoir déclaratif, comme une sentence prononcée directement par le pape d'une manière absolue et irréformable. Or, elle ne relevait que du pouvoir canonique et prudentiel. (...) Nous convenons qu'elle a été imprudente. (...) Mais, c'est là l'essentiel, il était évident aux yeux même de tous les contemporains que cette condamnation doctrinale était portée en matière révoicable, par une autorité faillible. »

CHARLES JOURNET

(*Nova et Vetera* – oct.-déc. 1937)

vent des références bibliographiques intéressantes pour ceux qui veulent approfondir le sujet². En tout cas le portrait de Galilée en martyr, et en scientifique rigoureux et persécuté, n'en sort pas indemne, et l'Eglise catholique en sort beaucoup plus sensée et moins arbitraire que la légende anticléricale ne le laisse croire.

FRANCIS RICHARD

(2) Un petit livre de l'abbé Philippe Marcille, *Exorciser le spectre de Galilée*, paru aux éditions du Sel en 2006, est également un bon résumé sur la question.

